

**Mouvement communautaire et logement  
social : les cas Logemen'occupe  
et Mon Chez Nous**

**Jacques L. Boucher, professeur  
André Inkel, étudiant à la maîtrise**

Note sur les auteurs :

**André Inkel** est intervenant dans un organisme communautaire de l'Outaouais. Il vient de terminer une maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Hull. **Jacques L. Boucher**, sociologue, est professeur au département de travail social de l'UQAH. Il est membre de la CRDC, du Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GÉRIS) ainsi que du Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES). Par ailleurs, il est co-rédacteur de la revue *Économie et Solidarités* et co-responsable du Chantier international dans un programme d'Alliance de recherche universités-communauté (ARUC) en économie sociale.

**Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC)**

**Série Pratiques économiques et sociales no 19**

**ISBN: 2-89251-088-0**

**Janvier 2001**  
**Université du Québec à Hull**

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. Un groupe de défense de droits : Logemen'occupe.....	3
1.1 Objectif.....	4
1.2 Activités.....	4
1.3 Son financement.....	5
1.4 Structure organisationnelle.....	6
1.5 Mode de fonctionnement.....	8
1.6 Liens avec les locataires.....	8
1.7 En résumé.....	9
2. De Logement-va-pu à Logemen'occupe.....	9
2.1 Contexte et émergence.....	9
2.2 Les initiateurs.....	11
2.3 Radicalisation et élargissement des luttes populaires.....	11
2.4 De Logement-va-pu à Logemen'occupe.....	13
2.5 La défense du droit au logement : une lutte élargie.....	15
2.6 En résumé.....	18
3. Le projet Mon Chez Nous.....	18
3.1 Une préoccupation nouvelle : l'insertion sociale.....	19
3.2 Description du projet Mon Chez Nous.....	19
3.3 Le support communautaire et insertion sociale.....	21
3.4 Un projet qui rencontre des obstacles.....	22
4. Pistes d'analyse et mise en perspective.....	22
4.1 Les rapports sociaux.....	23
4.2 Vers une nouvelle définition des règles du jeu.....	25
4.3 Sur plan organisationnel.....	27
5. Enjeux et défis.....	28
Conclusion.....	31
Bibliographie.....	34

Entrevues réalisées ..... 36

## Introduction

Dans le contexte actuel d'appauvrissement et de crise de l'État-providence, de nombreux intervenants d'organisations communautaires soutiennent que l'État se désengage de plus en plus face aux personnes socialement vulnérables. Ces nouvelles conditions incitent des organisations communautaires à modifier leurs interventions ou à innover dans la recherche de solutions à de nouveaux problèmes sociaux. Le modèle de développement qui dominait après la Deuxième guerre mondiale et que l'on désigne souvent comme le fordisme et le providentialisme (Aglietta, 1982; Bélanger et Lévesque, 1990; Lipietz, 1989) assurait à la population apte au travail le plein emploi et des mesures de sécurité à l'ensemble de la population. Or, avec la crise de ce modèle au cours des années 1970, l'insécurité s'est installée chez une portion non négligeable de la population et la pauvreté, ou plus justement l'appauvrissement, a ressurgi dans de nouvelles formes dans les sociétés développées (Boucher et Favreau, 1997; Castel, 1995; Paugam, 1994). Cette pauvreté, nous le voyons de mieux en mieux, ne comporte pas qu'une dimension économique ou de carence de revenus. Elle concerne tout autant l'effritement des liens sociaux, de sorte que le phénomène d'exclusion sociale ou de désinsertion correspond le plus souvent à l'absence de véritable soutien alors que les personnes sont fortement fragilisées ou déstabilisées par un événement sinon une série de coups durs (Gaulejac et Léonetti, 1994). Aussi le processus d'appauvrissement des individus et de communautés entières nécessite-t-il des interventions souvent continues, portant sur des dimensions diverses et intégrées à la fois, tant dans une perspective préventive d'exclusion que positive d'insertion ou de réinsertion.

Dans cette perspective, le logement collectif avec support communautaire se présente comme une nouvelle pratique d'intervention auprès des personnes fragilisées et à haut risque d'exclusion sociale. Des groupes communautaires de l'Outaouais ont commencé à développer des interventions dans ce champ. Il existe présentement deux filières différentes qui constituent autant de trajectoires également différenciées d'évolution du mouvement communautaire. L'une se retrouve dans le secteur de la santé mentale, plus spécifiquement ceux qui concernent l'hébergement et le logement locatif (Boucher et Inkel, 1999). L'autre se retrouve plutôt du côté des groupes de revendication et de pression, représentatifs de la première génération du mouvement communautaire québécois (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Favreau et Lévesque, 1996), mais qui, actuellement, cherchent également à faire la

promotion du logement locatif avec support communautaire<sup>1</sup> C'est cette deuxième filière que nous examinons dans ce texte.

Cette étude porte donc sur Logemen'occupe, un groupe de défense du droit au logement qui, ces dernières années, s'est mis à promouvoir le développement du logement collectif avec support communautaire. Cette organisation communautaire se situe dans la filière des groupes de défense du droit au logement qui est née, dans le contexte de l'expropriation des habitations en vue du développement de la Capitale nationale canadienne, avec Logement-va-pu comme premier groupe de résistance. Assez vite, Logemen'occupe a élargi son champ d'intervention à la question de l'accessibilité au logement pour la population appauvrie. Finalement, cette trajectoire s'est poursuivie dans la mise en place de logements locatifs avec support communautaire en vue de prévenir l'itinérance et de faciliter l'insertion sociale. Il s'agit du projet Mon Chez-Nous (MCN) destiné plus particulièrement aux personnes seules, à faibles revenus et présentant plusieurs caractéristiques de vulnérabilité sociale : pauvreté chronique tant sur le plan social qu'économique, problèmes divers comme la toxicomanie, le VIH/SIDA, etc. Nous voulons voir comment Logemen'occupe cherche à adopter un nouveau type de stratégies pour forcer le développement de logements sociaux d'un nouveau type. Avec la réalisation du projet MCN, on voit se modifier les rapports de Logemen'occupe avec d'autres organisations communautaires et des organismes publics.

Cette étude reste descriptive avant tout puisque nous nous intéressons à l'évolution d'un groupe de défense du droit au logement qui s'implique dans la mise en chantier d'un projet de logement collectif avec support communautaire. Nous avons puisé nos catégories d'observation à même la grille d'analyse de cas en économie sociale mise au point par Yvan Comeau (1996), dans le cadre des travaux du Collectif de recherche sur les innovations sociales en économie sociale, dans les entreprises et les syndicats (CRISES). Cette grille de collecte de données comporte trois grandes dimensions en plus des conditions d'émergence : les dimensions organisationnelle et institutionnelle sur lesquelles nous nous penchons surtout, mais aussi la dimension des rapports sociaux.

---

<sup>1</sup> Nous utilisons ici l'expression logement collectif pour distinguer ce type de logement des habitations locatives privées d'un côté, mais aussi des habitations à loyer modique (HLM) qui sont de propriété publique et que l'on regroupe habituellement sous l'appellation de logement social. Cependant, les

Pour cette étude, nous avons commencé par consulter les documents d'archives disponibles. Dans un deuxième temps, nous avons réalisé des entrevues semi-directives avec des responsables et des intervenants salariés ou “ permanents ”, actuels comme passés, tant de Logement'occupe que de Mon Chez Nous. Nous avons procédé à une analyse de contenu de ces archives et entrevues selon les méthodes classiques d'analyse de contenu à partir d'une grille de catégories établie à l'avance, qui correspond approximativement à celle de la collecte de données. Cependant, en cours d'analyse, nous sommes restés ouverts à des modifications en cas d'apparition de nouveaux éléments. Nous présenterons donc ici une première analyse à partir des points puisés parmi ces catégories.

Nous commençons par décrire Logemen'occupe dans sa dimension organisationnelle. Dans une deuxième étape, nous faisons le point sur l'émergence de cette organisation de défense des droits. Ensuite, nous rendons compte de l'émergence de Mon Chez Nous comme étape d'évolution de l'intervention communautaire sur le plan du logement mais aussi de l'insertion sociale. Enfin, dans une quatrième et une cinquième section, il nous est possible de pousser un peu plus loin l'analyse de cette trajectoire d'intervention et d'exposer un certain nombre d'enjeux auxquels elle est confrontée.

## **1. Un groupe de défense de droits : Logemen'occupe**

Logemen'occupe demeure toujours un groupe de défense du droit au logement qui a été incorporé en 1983 comme organisme sans but lucratif (OSBL)<sup>2</sup>. Son mandat comporte essentiellement deux volets : un volet revendicatif qui concerne l'amélioration des conditions de vie, plus particulièrement sur le plan des conditions de logement, et un volet éducationnel auprès des citoyens en matière d'aménagement urbain, des politiques en vigueur, des droits des collectivités et des individus en matière de logement, etc. (Logemen'occupe 1983). Examinons plus précisément cette mission que s'est donnée cette organisation communautaire. Nous verrons successivement ses objectifs, ses activités courantes, son financement, sa composition, son mode de fonctionnement et ses liens avec les locataires.

---

intervenants et des chercheurs regroupent aussi sous cette appellation des logements locatifs dont le statut juridique est celui soit d'un organisme sans but lucratif (OSBL), soit d'une coopérative.

<sup>2</sup> Ou encore, à but non lucratif (OBNL) une expression de plus en plus employée à la place de OSBL.

## 1.1 Objectif

L'objectif de Logemen'occupe consiste à défendre le droit au logement pour les personnes à faibles revenus. Selon les documents d'archives, cette organisation situe ses actions de défense du droit au logement et à l'amélioration de la qualité de vie des locataires dans un contexte plus large de la lutte contre les politiques ou règlements qui désavantagent les personnes à faibles ou à très faibles revenus. De la sorte, il oriente son plan de travail à partir des orientations générales du Front populaire de réaménagement urbain (FRAPRU) dont il est d'ailleurs membre actif.

## 1.2 Activités

Si nous jetons un regard rapide sur les actions de Logemen'occupe réalisées ou en voie de réalisation durant l'année 1996-1997, nous pouvons voir que ses principales activités sont reliées au développement du logement social et au maintien du stock existant. Le dernier rapport d'activités de Logemen'occupe de 1997 est explicite à ce sujet.

Les militants et les permanents<sup>3</sup> de Logemen'occupe ont mis en place diverses activités: services d'information et d'inscription pour les requérants de logements sociaux, information auprès de locataires de HLM, information auprès des organisations populaires et communautaires de l'Outaouais, organisation de luttes et mobilisation des personnes appauvries et mal logées. Une dimension formation a été ajoutée aux activités de Logemen'occupe. Ainsi, des sessions de formation sont offertes lors du congrès annuel et des assemblées générales mensuelles du Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) (Entrevue 2, 1997)<sup>4</sup>. De plus, des outils sont développés afin de vulgariser les enjeux des luttes comme ceux concernant le changement de réglementation des logements à prix modique (HLM). Dans le but de rejoindre la population touchée et de la mobiliser, Logemen'occupe est donc intervenu dans des quartiers où il y a des loyers à prix modique.

---

<sup>3</sup> Dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter sa lecture, nous employons le masculin pour inclure aussi le féminin lorsqu'il est question de personnes humaines.

<sup>4</sup> En vue de respecter le désir de certaines personnes interviewées de ne pas être citées nommément, nous avons codifié toutes les entrevues réalisées qui ont été transcrites *in extenso* et sont conservées à l'Université du Québec à Hull selon les règles de la plus stricte confidentialité.



De plus, les permanents de Logemen'occupe insistent sur l'importance des interventions auprès des médias. D'ailleurs, on fait constamment appel aux médias pour faire connaître les activités et les positions de Logemen'occupe. Sur ce plan, nous avons répertorié dans les archives de Logemen'occupe plusieurs communiqués de presse. Logemen'occupe fait toujours suivre d'un point de presse ses projets de mobilisation touchant la défense des droits sociaux, ses actions de lutte pour contrer l'appauvrissement ou pour promouvoir le développement de logements sociaux. Il s'est d'ailleurs désigné lui-même comme le seul porte-parole du milieu communautaire auprès des médias sur le plan du logement.

Enfin, l'une des préoccupations de Logemen'occupe visait à augmenter ses liens avec d'autres organismes. Il s'est associé au FRAPRU, un regroupement qui couvre l'ensemble du territoire québécois, à l'Association de défense des droits sociaux (ADDS) de l'Outaouais et d'autres organismes de défense de droits et de mobilisation. Dans ces coalitions, il cherche à contrer tout projet de réforme qui aurait pour effet de diminuer les droits des prestataires de la Sécurité du revenu et d'augmenter leur appauvrissement. Il est également membre de la Coalition populaire régionale de l'Outaouais<sup>5</sup> afin de mener une campagne active pour que le gouvernement du Québec adopte des mesures fiscales qui soient à la fois plus équitables pour la population et plus rentables pour l'État d'une part, et d'autre part, pour que ce même gouvernement adopte la clause d'appauvrissement zéro (Logemen'occupe, 1997).

### **1.3 Son financement**

Selon ses permanents, Logemen'occupe a toujours été dans une situation financière précaire. Son financement provient principalement des communautés religieuses. Actuellement, Logemen'occupe reçoit des fonds de l'État par le biais du Programme de soutien en éducation populaire autonome (PSÉPA) et par le Secrétariat de l'action communautaire autonome (SACA). Ajoutons à cela l'utilisation des programmes d'employabilité du gouvernement du Québec pour l'embauche temporaire de personnel. Toutefois, Logemen'occupe a perdu son numéro de charité parce que ses activités,

---

<sup>5</sup> La Coalition populaire de l'Outaouais regroupe des organisations communautaires de défense de droits principalement, mais aussi des syndicats de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), des groupes écologiques et féministes. Cette coalition a été mise sur pied en 1992-1993.

considérées de nature politique<sup>6</sup>, allaient au-delà de la norme permise par Revenu Canada, ce qui n'est pas sans conséquence pour son programme d'activités.

#### **1.4 Structure organisationnelle**

Sur la composition de l'organisation et ses membres, nous avons obtenu peu d'informations. Les personnes interviewées étaient relativement discrètes à ce sujet et répondaient vaguement à cette question. Elles nous renvoyaient le plus souvent à la charte de l'organisation et à ses règlements généraux. Nous savons que ses membres sont des personnes préoccupées par la question de la pauvreté. Cependant, nous ne savons rien quant au nombre de membres et de personnes qui ont participé à la dernière assemblée générale.

Quant à la composition du conseil d'administration (C.A.), il s'agit de personnes qui proviennent du milieu du travail, salariés ou chômeurs, et du milieu communautaire. Comme l'indique l'un de ses responsables, le C.A. de Logemen'occupe est composé de quatorze membres provenant du milieu syndical, d'autres groupes communautaires et des locataires de HLM (Entrevue 2, 1997). En fait, le conseil d'administration de Logemen'occupe et celui du Mouvement action chômage (MAC) se recoupent en bonne partie. D'ailleurs, le MAC et Logemen'occupe partagent les mêmes locaux et possèdent des caractéristiques communes : petite organisation, un ou deux salariés, difficultés majeures sur le plan du financement, de la mobilisation des citoyens, etc.

Logemen'occupe profite des services de deux salariés permanents. De façon ponctuelle, grâce au financement de certains programmes, il peut employer jusqu'à quatre personnes. Au moment de l'enquête, on y retrouvait trois salariés : deux permanents et une personne embauchée en vertu d'un programme d'employabilité. Les permanents s'impliquent bénévolement aussi, comme c'est le cas dans le projet Mon Chez Nous.

Il s'agit donc d'une organisation très simple et souple. Ainsi, par souci d'efficacité, Logemen'occupe a formé un exécutif composé des officiers du Conseil d'administration de la Corporation. L'exécutif se réunit régulièrement entre les rencontres du C.A. pour voir à l'administration des choses courantes, qui

---

<sup>6</sup> Il s'agissait tout simplement de pressions politiques.

ne remettent pas en question les grandes orientations décidées lors de l'assemblée générale. De plus, les rencontres de l'exécutif se font sur une base hebdomadaire.

## **1.5 Mode de fonctionnement**

Logemen'occupe a évolué sur le plan de sa structure organisationnelle, en passant d'un statut d'association *bona fidae* à un statut d'organisme sans but lucratif (OSBL) incorporée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies. Quant à son fonctionnement interne de travail, Logemen'occupe agissait, jusqu'à très récemment, sous forme de collectif de travail. Bien qu'il se soit doté, depuis 1996, d'une structure plus formelle, Logemen'occupe continue ses rencontres d'équipe pour répartir le travail selon la nature des dossiers. Précisons que l'organisation du travail au quotidien est décidée par les permanents eux-mêmes à cause de leur nombre assez restreint. Ainsi, selon la nature des dossiers, les permanents investissent une partie importante de leur temps dans la mobilisation, pour susciter l'implication des personnes mal logées dans la lutte qui les concerne.

## **1.6 Liens avec les locataires**

Les principaux utilisateurs des services de Logemen'occupe sont des locataires qui ont des problèmes de logement. L'organisation apporte du soutien et de l'information auprès des personnes requérantes de logement social, dans des HLM évidemment, mais aussi dans des coopératives de logement ou des OSBL de logement communautaire. Elle les aide souvent à faire leur demande ou à compléter leur formulaire. Par contre, un permanent de Logemen'occupe précise que ce volet de services ne constitue pas la principale préoccupation de cette organisation.

Le lien majeur qui existe entre Logemen'occupe et la population concerne la promotion du droit au logement. Logemen'occupe organise des associations de locataires dans les quartiers en s'associant avec les groupes qui travaillent déjà auprès des personnes à faibles revenus. Le but poursuivi consiste à amener ces associations à s'affilier à la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) afin d'augmenter son rapport de force dans la revendication de logements sociaux. De la sorte, Logemen'occupe privilégie des interventions collectives plutôt que des services individuels. Bien que Logemen'occupe trouve important d'offrir un service de base pour répondre à d'autres besoins ponctuels, il n'en fait pas sa priorité.

## **1.7 En résumé**

En résumé, Logemen'occupe reste essentiellement une organisation de défense du droit au logement avant tout. Son action est orientée vers la mobilisation surtout, afin d'augmenter ses capacités de revendiquer une meilleure accessibilité à du logement adéquat pour des familles et des individus qui ont des moyens limités. Pour ce faire, il déploie des activités sur le plan de l'accompagnement des personnes, mais il cherche à garder la priorité à l'information et à la formation sur les droits quant à la question du logement, toujours en vue de la mobilisation et de l'action collective. Pour rencontrer ses objectifs, ses ressources demeurent limitées. Aussi se garde-t-il une structurelle souple et relativement simple qui lui permet de bouger rapidement. Or cette orientation vers la défense du droit au logement est bien ancrée dans une histoire locale particulière qu'il convient maintenant d'examiner.

## **2. De Logement-va-pu à Logemen'occupe**

Logemen'occupe a été mis sur pied en 1983 à l'initiative d'un père capucin, Isidore Ostiguy. Une connaissance de l'histoire de Logemen'occupe permet de mieux cerner son évolution et son orientation de base. Effectivement, ce groupe de pression n'est pas apparu spontanément. Il a été précédé par une organisation de résistance à la destruction de logements et de maisons sur l'Île de Hull. Les documents d'archives nous ont conduits jusqu'à l'histoire de ce premier groupe d'intervention dont nous ont également parlé des témoins que nous avons interviewés au sujet de Logemen'occupe. De plus, un ouvrage rapporte l'histoire de l'action menée par la population locale contre cette démolition d'habitats qui a complètement changé l'aménagement d'un quartier historique (Poirier, 1986). Dans un premier temps, nous allons rappeler le contexte qui a provoqué ce mouvement de pression et de revendication dans le secteur du logement à Hull pour ensuite situer les initiateurs de cette action collective. En troisième lieu, il sera question de la visée radicale de cette action. La prise en compte de la radicalisation des positions nous permettra ensuite de mieux comprendre la disparition de Logement-va-pu et l'apparition de Logemen'occupe. Enfin, nous verrons qu'avec cette deuxième organisation, la lutte pour l'accès au logement est passée à une perspective plus large de lutte à la pauvreté.

### **2.1 Contexte et émergence**

À la fin des années 1960, la Commission de la capitale nationale (CCN) a ouvert un immense chantier de construction dans le but de réaliser son projet de doter le pays d'une capitale moderne, représentative de l'unité canadienne. La construction de grands édifices en milieu urbain implique des expropriations et des démolitions de parties de quartiers. C'est ainsi que le projet de la CCN devait profondément modifier l'aménagement de l'habitat et la configuration de la ville de Hull. Devant de tels chambardements, des comités de citoyens vont s'organiser pour faire face aux conséquences multiples de ces grands bouleversements : insuffisance d'indemnisation des expropriés, problèmes de spéculation foncière et, par voie de conséquence, problèmes aigus de logement. Ces problèmes ont suscité la création d'une organisation de défense du droit au logement.

Les permanents de Logemen'occupe interviewés nous ont ramenés à l'apparition de Logement-va-pu à la fin des années 1960 et début 1970. Logement-va-pu est considéré comme l'ancêtre de Logemen'occupe. Il est apparu dans le contexte des expropriations orchestrées par la Commission de la capitale nationale en vue d'un plan majeur de réaménagement urbain touchant les villes de Hull et d'Ottawa. Ce nouvel aménagement urbain visait essentiellement l'intégration de la ville de Hull dans une nouvelle configuration de la capitale nationale du Canada. Ce plan arrivait dans un contexte politique de montée de l'option indépendantiste au Québec. Il s'avérait donc urgent, pour le gouvernement fédéral, de se doter d'une capitale qui refléterait, symboliquement, dans son enceinte même, l'image d'un Canada uni et qui saurait intégrer la dualité canadienne (Poirier, 1986).

Aussi, pour réaliser ce projet, le gouvernement fédéral sera-t-il le premier à exproprier les immeubles de quartiers entiers pour faire place à son complexe d'édifices à bureaux. Le centre-ville de Hull sera littéralement écrasé par la Place du Portage. Le projet de la CCN aura un effet d'entraînement. Le gouvernement québécois emboîtera le pas des expropriations et des démolitions dans le but d'améliorer le complexe routier et d'aménager d'autres édifices. Ainsi, la CCN, les gouvernements fédéral, provincial et municipal se sont entendus sans difficultés au sujet de la restructuration de la capitale nationale. Par contre, ces expropriations, ces démolitions et les spéculations qui leur étaient rattachées affectaient de plus en plus de citoyens (Bachand, 1991). En bout ligne, les résidants qui écopaient le plus étaient les personnes à faibles revenus. La population de Hull et des animateurs locaux ont entrepris de réfléchir sur la dynamique et les enjeux de ce qui se passait avec la vague d'expropriations en cours. Selon un témoin de cette époque, "Logement-va-pu sera le résultat de la fusion de la nécessité de comprendre théoriquement ce qui se passait avec l'habitat et l'aménagement urbain tout en

menant des luttes sur le terrain ” (Entrevue 1, 1997 : 2). Ainsi, des organisateurs communautaires vont s'impliquer activement, avec Isidore Ostiguy, dans la mise sur pied de Logement-va-pu.

## **2.2 Les initiateurs**

Dans de telles conditions, les citoyens les plus touchés par les expropriations se sont mis à réagir. Comme le précise un pionnier de Logement-va-pu, les gens de Hull avaient perdu confiance dans les promesses du gouvernement de racheter à un juste prix leur maison expropriée (Entrevue 5, 1997). Pour comprendre l'apparition de Logement-va-pu, nous devons nous replacer dans le contexte de la fin des années 1960 et du début des années 1970.

À cette époque, les comités de citoyens cherchaient à élargir leur base en se donnant des sous-comités pour l'éducation des jeunes, le logement, la santé, la rénovation urbaine, la planification sociale, etc. (Bélangier et Lévesque, 1992). Dans ce contexte, le Regroupement des comités de citoyens de Hull (RCCH) et des personnes sensibilisées aux problèmes du logement vont décider de mettre sur pied une action qui allait prendre le nom de Logement-va-pu. D'ailleurs, le premier rapport d'activités de Logement-va-pu précise en quelque sorte son acte de naissance : “ L'action-logement, qu'on nomme maintenant l'action "Logement-va-pu", a pris son essor à partir de l'assemblée générale du RCCH sur le logement tenue le 18 février dernier ” (Logement-va-pu, 1974). De plus, ce rapport signale que l'organisation situe son action dans la foulée de celle du Regroupement, auparavant l'Assemblée générale de l'Île de Hull (AGIH).

Ainsi, l'objectif de Logement-va-pu sera de sensibiliser et de regrouper les citoyens autour de la question de leur droit de continuer à vivre dans leurs quartiers, d'habiter des logements convenables à des prix accessibles. Comme son nom l'indique, ce comité va inciter les citoyens et citoyennes à refuser de partir et à revendiquer le droit de parole et d'action sur leurs conditions de logement et sur l'aménagement de leurs quartiers. Dans cette optique, un effort particulier sera déployé afin de fournir à la population des outils de formation pour organiser et mener leurs luttes et cela, dans une perspective radicale.

## **2.3 Radicalisation et élargissement des luttes populaires**

Dans ce contexte, des militants vont progressivement se donner un cadre d'analyse marxiste et au fil des luttes, certains d'entre eux adopteront la ligne marxiste comme le précise un militant :

Moi, je peux dire que l'analyse marxiste [...] a été utile. [...] On n'avait pas, à ce moment-là, de vision large, on ne comprenait pas. On pouvait bien résister contre un développement sauvage, mais encore là, c'étaient des luttes qui n'avaient pas d'avenir en fin de compte. Isidore avait vu clair à l'époque : ce qu'on voulait, c'est une lutte soutenue et continue pour bâtir le mouvement populaire (Entrevue 3, 1997 : 6).

Dans certains cas, il s'est agi d'une perspective marxiste-léniniste, donc d'une position très orthodoxe. Toutefois, il y avait aussi d'autres variantes d'analyse, plus proches du tiers-mondisme et du néo-marxisme, surtout chez les chrétiens de gauche (Baum, 1991).

Les archives de Logement-va-pu le révèlent, les positions sur les questions du logement sont devenues plus radicales à Hull, autour de 1974-1975. Cette radicalisation est perceptible dans le vocabulaire typique du marxisme-léninisme utilisé entre autres dans des tracts et documents de l'époque qui incitent la population à s'unir pour combattre la classe bourgeoise : “ La crise du logement est un aspect particulier de l'exploitation et de l'oppression du prolétariat [...]. On disait que les responsables c'était la CNN, les trusts, les spéculateurs mais non la bourgeoisie ” (Logement-va-pu, s.d.).

Mais ce radicalisme ne comporte pas qu'une source idéologique. Les faits aussi invitent à une action d'ampleur. Il faut se rappeler le contexte du logement à cette époque : expropriations, augmentations du prix des loyers et baisse importante de logements disponibles. Comme l'indique un communiqué de presse de Logement-va-pu (1974), 1 200 logements ont été démolis et seulement 547 ont été construits entre 1969 et 1974. Pour pallier cette pénurie, les autorités municipales autoriseront la construction de nouvelles unités de logement, mais les témoins de l'époque racontent que ce sont plutôt les spéculateurs qui en profiteront.

De fait, elles (les autorités municipales) font confiance au secteur privé. Et dans ce secteur, une bande de loups, promoteurs immobiliers et constructeurs, vont se ruer sur ce qui est disponible en termes de terrains et d'espaces libres pour commencer la plus belle spéculation de la décennie. [...] Mais surviendront la récession et l'augmentation des taux hypothécaires et pratiquement aucune habitation ne sera construite entre 1976-1982 (Poirier, 1986 : 151).



Le taux de vacance des logements à Hull passera donc à un demi de un pour cent. Il s'ensuivra une augmentation immédiate du prix des loyers. Si l'on considère acceptable qu'une famille débourse 25 % de ses revenus à l'item logement, " ce pourcentage monte d'abord à 30 et 35 % vers 1975-76, pour atteindre près de 40 % au début des années 80 " (Poirier, 1986 : 152). C'est dans ce contexte-là que Logement-va-pu va tenter de pousser plus loin les revendications et la défense des droits des locataires. De plus, il va dénoncer les choix politiques qui favorisaient les spéculateurs. Il fera maintes pressions sur l'administration municipale et d'autres paliers de gouvernement pour la construction d'habitations à loyer modique permettant de reloger les locataires délogés ou mal logés. De ce côté-là, Logement-va-pu a obtenu quelques victoires. À titre d'exemple, il a réussi à contrer l'expropriation de quelques familles dans le secteur Sacré-Cœur et St-Laurent et a obtenu un sursis de trois ans dans le cas des expropriations du boulevard St-Rédempteur.

#### **2.4 De Logement-va-pu à Logemen'occupe**

Logement-va-pu est né et a agi dans le contexte très particulier des expropriations. Son action en a été une de protestation, de résistance avant tout. On visait à arrêter ce programme de réaménagement du quartier et de dépouillement des résidants de leur habitat, et l'on revendiquait de nouveaux logements. Son action s'appuyait sur la gravité des faits, mais demeurait idéologique avant tout. Avec la fin de la période des expropriations et à la suite à de querelles idéologiques, Logement-va-pu va s'éteindre assez brusquement, à travers des débats et des tiraillements internes. Pour illustrer ce contexte, un militant de l'époque fait un retour sur l'affrontement entre les Catholiques de gauche, sympathiques au Parti Québécois, et les tenants de la ligne pure et dure des marxistes-léninistes viscéralement opposés au Parti québécois. À Hull, " cette rivalité traversait les comités de citoyens " (Entrevue 8, 1997 : 3). Parmi les facteurs qui ont précipité la fin de Logement-va-pu, nous devons mentionner le caractère de subordination de la lutte des femmes à la lutte des classes. C'était une conséquence de la vision radicale de la " ligne juste ". Là comme ailleurs, non seulement la lutte spécifique des femmes était-elle repoussée au second plan, mais les femmes se sentaient secondarisées à l'intérieur même des partis marxistes-léninistes (Favreau, 1989).

La porte était donc grande ouverte pour un affrontement entre les Catholiques de gauche, très sensibles à la cause des femmes, et les marxistes-léninistes. Un témoin de l'époque rapporte qu'à l'intérieur de Logement-va-pu, il y avait des luttes de tendance entre marxistes-léninistes, plus précisément entre

membres et sympathisants de En Lutte et ceux du Parti communiste ouvrier (PCO). À Hull, les marxistes-léninistes ont mené “ des luttes épiques au niveau des garderies afin qu'elles soient sous le contrôle des classes populaires ” (Entrevue 1, 1997). Il ajoute qu'il y eut des affrontements importants entre En Lutte et le Parti communiste ouvrier (PCO). Un militant de l'époque ajoute que “ le jeune mouvement marxiste québécois n'avait pas compris la signification politique des nouveaux mouvements féministe, écologiste et pacifiste, que son rejet justifié du nationalisme péquiste l'avait conduit à jeter le bébé avec l'eau du bain ” (Bonhomme, 1987 : 10). Ce climat de tension va provoquer, pour une bonne part, la disparition de Logement-va-pu.

Toutefois, d'autres luttes vont être organisées à cause du coût élevé des loyers et de la rareté des logements. Une des raisons qui expliquent cette montée rapide du coût des loyers se trouvait du côté de la gentrification de l'Île de Hull avec la construction des édifices fédéraux et des grands boulevards, car “ le quartier devenait intéressant pour du commerce et la spéculation ” (Bonhomme, 1987 : 2). Ainsi, les locataires subissaient des hausses importantes de coûts de logement. C'est à ce moment-là que s'est opéré le passage de Logement-va-pu (refus des expropriations) à Logemen'occupe (contestation collective des augmentations des coûts de logement et revendication de logements sociaux plus nombreux et plus accessibles).

Logement-va-pu était né d'une mobilisation populaire contre les expropriations, mais il avait aussi élargi son action à la question du logement en général.

Mais la fin des expropriations et les tensions internes ont fait qu'on avait perdu complètement de vue la question du logement. [...] Mais la continuité s'est faite par la personne d'Isidore qui a bien vu que la question du logement continuait. Il a décidé de recréer Logemen'occupe (Entrevue 1, 1997 : 9).

Il faut aussi tenir compte des impacts de la récession économique du début des années 1980, qui rendaient encore plus lourdes l'augmentation des coûts des logements et leur pénurie. C'est dans ce contexte que Logemen'occupe voit le jour. Ce nouveau groupe est mis sur pied en 1983 à l'initiative d'Isidore Ostiguy. Son objectif est clair : promouvoir le droit au logement pour des personnes à faibles revenus par le développement du logement social. Logemen'occupe plonge ses racines dans un passé de lutte pour promouvoir les droits sociaux des citoyens face à l'appauvrissement entraîné par la crise amorcée au début des années 1970 et dont les effets s'accroissent avec la récession du début des années

1980. Il va situer son objectif de défense du droit au logement à l'intérieur des autres problématiques reliées aux conditions de vie des personnes mal logées et à faibles revenus (Entrevue 2, 1997).

## **2.5 La défense du droit au logement : une lutte élargie**

Avec Logemen'occupe, la défense du droit au logement dépasse la revendication et la pression politique. Nous assistons à un élargissement des objectifs de l'action collective. Cet élargissement n'est sans doute pas dominant, quantitativement du moins, dans le discours et les positions de cette organisation communautaire. Cependant, l'action vise jusqu'à un certain point la transformation des rapports sociaux. Plus spécifiquement, ce qui est attendu en bout de piste, c'est l'emprise de la population sur l'aménagement de son environnement et de ses conditions de vie. À cet égard, il est intéressant de suivre l'évolution du discours et des stratégies de Logemen'occupe.

Si nous remontons à la première génération de l'action collective dans le secteur du logement à Hull, celle des années 1970 à 1980 avec Logement-va-pu, nous retrouvons un langage teinté d'expressions faisant référence à la lutte des classes. Un extrait d'un tract de l'époque représente bien ce discours :

La bourgeoisie attaque de nouveau. Le monopole "Olympia and York" aidé de son agent d'affaire Bastien est à la veille d'acheter le carré de maisons Victoria/Notre-Dame/Papineau/Champlain. Déjà sept locataires sont expulsés... Mais en plus des expulsions, des hausses de loyers et du refus de réparer, la bourgeoisie met en chômage plus d'un million de nos camarades de classe par ses mises à pied et fermetures d'usines comme chez Canada Ciment et Woods sur la rue Montcalm. Sans compter que pendant qu'elle nous prend à la gorge par l'inflation, elle gèle nos salaires par la loi Trudeau. En un mot, la bourgeoisie essaie de nous faire payer sa crise (Logement-va-pu, 1977: 1).

Aujourd'hui, Logemen'occupe est passé à un autre type de discours. Tout en dénonçant les stratégies de l'État pour régler sa crise financière, comme les coupures dans l'aide sociale, l'éducation, la santé, le logement social, nous retrouvons des termes comme ceux de "partenariat", "contrat de service", "coalition", "front élargi", etc. Ce n'est plus la lutte de classes qui domine dans le vocabulaire de Logemen'occupe, mais la lutte au néolibéralisme et à l'appauvrissement des groupes comme celui des assistés sociaux.

Cette évolution du langage révèle également un changement de stratégie vis-à-vis des pouvoirs publics. Le discours de Logemen'occupe nous rappelle celui de l'idéologie de la gauche que nous pourrions qualifier de providentialiste ou d'étatiste, qu'elle soit d'inspiration néo-marxiste ou social-démocrate. Il considère que l'État demeure un acteur important et qu'il détient toujours un rôle déterminant dans le développement social et économique, le partage de la richesse et la reconnaissance des droits sociaux. De plus, comme membre actif du FRAPRU, Logemen'occupe investi beaucoup d'énergie dans ses revendications auprès de l'État. À ce sujet, les salariés ou permanents de Logemen'occupe insistent sur leur implication dans des projets visant à dénoncer le désengagement de l'État et à freiner la montée du néolibéralisme. À l'inverse, le discours radical influencé par le marxisme-léninisme de Logement-va-pu dénonçait l'État comme irrémédiablement lié à la bourgeoisie, de sorte que la seule issue consistait, pour la classe ouvrière et les classes populaires, à s'emparer du pouvoir de l'État et à le transformer. Nous avons donc affaire à deux projets de société différents.

Mais l'action de Logemen'occupe s'insère dans un contexte plus large, celui de la pauvreté comme nouvelle question sociale, la pauvreté qui se complexifie, s'approfondit et atteint de nouvelles couches de la société (Castel, 1995 ; Lipietz, 1996 ; Paugam, 1994). Nous l'avons déjà souligné, la pauvreté apparaît comme un processus dans lequel les gens sont fragilisés tant sur le plan social, celui des liens sociaux, que sur le plan économique. Logemen'occupe étend sa réflexion sur la question de la pauvreté et cherche à intervenir pour ralentir l'appauvrissement et ses effets, puisque les problèmes du logement lui sont étroitement liés. Cela, même si la lutte à l'appauvrissement n'apparaît pas explicitement parmi les objectifs décrits dans les lettres patentes de Logemen'occupe où il n'en est pas fait mention.

Cependant, comme le montre son rapport d'activités de 1996-1997, Logemen'occupe perçoit divers enjeux à l'appauvrissement et conçoit des stratégies diversifiées. Tout d'abord, il fait la promotion du développement des habitations à loyer modique (HLM). Dans ce dessein, il cherche des façons de mobiliser des requérants actuels et potentiels de HLM. Que ce soit en matière de revendication de logements sociaux ou de contestation de la réforme des politiques de l'aide sociale, Logemen'occupe continue sa mission de défense de droits. Il s'agit là d'une action typique à la fois de la dimension organisationnelle de l'action collective, dans sa portée de revendication, et de la dimension institutionnelle, dans sa portée de pression politique pour faire changer les règles du jeu par le truchement des lois et des programmes sociaux. Par ailleurs, Logemen'occupe cherche à renouer

largement avec la population en élargissant son espace d'intervention au problème de la montée de la pauvreté. Sur ce plan, en plus de rechercher une légitimité sociale plus large, il vise une implication plus importante et réelle de la population sur ses conditions de vie, y compris l'habitat, et à contrer les processus d'exclusion sociale et économique. Certes, cette visée n'est pas très explicite dans le discours et les actions concrètes de Logemen-occupe, mais on la reconnaît à l'analyse, comme une sorte de trame de la toile des actions concrètes qui, elles, appartiennent plus au monde de la revendication et de la pression politique.

Ce qui s'avère nouveau à Logemen'occupe, c'est l'effort qu'il déploie pour se rapprocher des préoccupations concrètes de la population. Logemen'occupe, en élargissant sa lutte à l'ensemble des conditions de vie de la population à faibles revenus, cherche à créer un mouvement de solidarité avec d'autres groupes. Son objectif apparaît clair, il cherche à s'enraciner sur un terrain concret afin de gagner en crédibilité et à augmenter son rapport de force. L'intervention se fait beaucoup plus à la base, auprès des groupes qui œuvrent dans les quartiers et directement avec les personnes appauvries.

De plus, ce qu'on vise, c'est de créer un mouvement de solidarité avec l'ensemble des groupes [...] Logemen'occupe aimerait être un rassembleur [...], au niveau de toute la question de la pauvreté. On souhaiterait même mettre de l'avant une organisation anti-pauvreté dans l'Outaouais (Entrevue 2, 1997 :5).

Non seulement des coalitions s'établissent-elles entre Logemen'occupe et des organisations comme le FRAPRU, mais des partenariats se mettent en place avec des organismes publics et des coalitions avec d'autres organisations des mouvements sociaux. À titre d'exemple, lors de l'abolition des programmes d'aide à l'habitation par le gouvernement fédéral, Logemen'occupe a joint sa voix à celle de l'Office municipal d'habitation et à la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais. De même, des partenariats sont en train de s'établir avec des organismes publics comme l'Office municipal d'habitation (OMH), sous la forme d'ententes ou de contrats comme c'est le cas pour le projet Mon Chez Nous. Ce rapport de partenariat avec l'OMH est toutefois fragile étant donné que la culture de revendication et de dénonciation reste bien présente à Logemen'occupe.

Par ailleurs, Logemen'occupe a toujours bénéficié de l'appui de l'Église diocésaine et des congrégations religieuses, les Capucins surtout, principalement par l'implication d'un religieux parmi les permanents. De plus, le diocèse continue d'appuyer les activités de Logemen'occupe et soutient le projet Mon Chez

Nous. À titre d'exemple, il a défrayé les coûts de l'incorporation de cette dernière organisation. Des appuis proviennent également du milieu syndical, principalement du Conseil central de l'Outaouais de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Cet appui se manifeste de diverses façons : prêt d'appareils, dons de services ou prise en charge des coûts de location d'un autobus à l'occasion d'une manifestation, etc.

## **2.6 En résumé**

L'action de Logemen'occupe a donc évolué depuis sa fondation. Fondamentalement, ce groupe communautaire se situe dans la tradition de l'action sociale typique des groupes de pression de la première génération du mouvement communautaire et populaire du Québec (Bélanger et Lévesque, 1992). Sur ce plan, Logemen'occupe soutient le droit au logement des personnes à faibles revenus, notamment en revendiquant plus de logements sociaux publics, les HLM. Cependant, depuis quelques temps, il cherche à modifier l'orientation de son action et ses stratégies. Il a commencé par élargir sa visée à la question de la pauvreté et à l'ensemble des conditions de vie de la population appauvrie. Sur le plan stratégique, il cherche à construire des coalitions avec d'autres groupes sociaux et s'ouvre à des partenariats avec des pouvoirs publics. La mise sur pied de Mon Chez Nous sous son initiative représente bien cette stratégie.

## **3. Le projet Mon Chez Nous**

Mon Chez Nous (MCN) est une organisation communautaire de développement de logement communautaire ou collectif pour personnes seules, appauvries, et dans certains cas très pauvres, fragilisées par divers problèmes, que ce soit la santé mentale, la toxicomanie, la désinsertion sociale, la maladie, etc. C'est Logemen'occupe qui, en 1995, prenait l'initiative de ce projet avec onze autres organisations communautaires de la région qui interviennent auprès des catégories de personnes visées par cette démarche. Ce projet a été élaboré à la suite d'une enquête<sup>7</sup> de Logemen'occupe réalisée en collaboration avec le Bureau de liaison Université-milieu (BLUM) de l'Université du Québec à Hull sur la situation des chambreurs dans l'Île de Hull. Les résultats de cette recherche ont démontré que la situation de cette population était encore plus alarmante que ce qui avait été intuitivement évalué au départ. En effet, 64 % des enquêtés n'avaient pas terminé leurs études secondaires et 83 % avaient un

revenu mensuel inférieur à 700 \$. Par ailleurs, 41 % vivaient des problèmes de santé, 61 % étaient affectés par des problèmes de toxicomanie ou des troubles psychiatriques, tandis que 70 % souffraient de solitude. Enfin, 86 % de ces personnes étaient des hommes.

Ces informations joueront un rôle déterminant dans l'élaboration du projet Mon Chez Nous. Il apparaissait incontournable d'inclure, dans les objectifs de Mon Chez Nous, la prévention de l'itinérance. Les conditions de vie et les difficultés particulières des chambreurs constituent un risque accru que ces personnes se retrouvent sans domicile fixe ou dans une situation d'itinérance ou d'errance. Ce projet vise donc à prévenir la désinsertion et l'errance de ces personnes, et à favoriser leur insertion sociale.

### **3.1 Une préoccupation nouvelle : l'insertion sociale**

En orientant une partie de ses ressources vers le projet Mon Chez Nous (MCN), Logemen'occupe modifie un élément de sa mission de départ ou du moins additionne une dimension à celle-ci. En effet, s'ajoute à sa mission de défense de droits une préoccupation d'insertion sociale par le logement. Tout en demeurant un organisme de défense du droit au logement, Logemen'occupe situe son action dans un contexte plus large visant à contrer, d'une part, l'appauvrissement de personnes physiquement, psychologiquement ou socialement vulnérables et, d'autre part, à favoriser leur insertion sociale. Cette dimension d'insertion sociale est nouvelle dans les préoccupations de Logemen'occupe. Selon l'un des salariés de Logemen'occupe, la préoccupation consiste à briser, chez des personnes socialement fragilisées et vulnérables, le cycle négatif qui conduit à l'itinérance. Toutefois, pour arriver à offrir du logement locatif avec support communautaire, Logemen'occupe a décidé d'impliquer d'autres groupes. Voyons plus précisément en quoi consiste ce projet.

### **3.2 Description du projet Mon Chez Nous**

En réalité, MCN repose sur une coalition de treize organisations dont onze proviennent du milieu syndical et du milieu communautaire : le Conseil central l'Outaouais de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), l'Association pour la défense

---

<sup>7</sup> Recherche interne de Logemen'occupe réalisée en 1994-1995.

des droits sociaux (ADDS), le Bureau régional d'action sida (BRAS), le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais (CIPTO), le Dispensaire du citoyen, Entre-femmes, le Gîte Ami, Logemen'occupe, la Maison Réalité et la Soupe populaire de Hull. Cette coalition est complétée par deux établissements de services publics qui possèdent une histoire étroitement enracinée dans le mouvement communautaire, le Centre local de services communautaires (CLSC) et la Clinique juridique.

Dans l'esprit de ses promoteurs, Mon Chez-Nous devrait organiser des maisons de chambres pour des hommes ou des femmes seuls et à très faibles revenus. Ce projet s'inspire de l'expérience des organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation de Montréal qui sont regroupés dans une fédération, la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM). Celle-ci gère des logements sociaux avec support communautaire depuis près d'une dizaine d'année. Une étude récente sur cette expérience a permis d'évaluer la contribution du logement social avec support communautaire à l'amélioration de la qualité de vie des locataires de trois maisons de chambre de la FOHM (Jetté et *alii*, 1998).

Des responsables de Logemen'occupe et quelques représentants des groupes membres se sont rendu sur place pour voir comment avait évolué ce type d'habitation. C'est à partir de là que s'est forgée l'idée du projet Mon Chez Nous de Hull. Sa mission serait de “ porter une aide particulière à la recherche de solutions notamment pour les problèmes liés à la clientèle alcoolique, ex-psychiatrique, itinérante, toxicomane, et/ou atteinte du VIH ” (Mon Chez Nous, 1995) en développant du logement locatif avec support communautaire.

Mon Chez Nous s'engage donc en faveur d'un groupe spécifique. La population visée par MCN vit à la fois des difficultés sur le plan du logement et des problèmes particuliers d'insertion sociale. Pour MCN, l'accès à un logement convenable à un prix abordable est primordial lorsqu'il s'agit de prévenir l'itinérance et d'autres problèmes reliés à l'exclusion sociale. Logemen'occupe s'est aperçu que dans le type de logement social développé jusque-là, il y avait peu de services pour répondre aux besoins particuliers de cette population. En effet, ces personnes avaient souvent été acceptées dans des HLM ou des coopératives, mais elles avaient dû quitter ce type d'habitation à cause de problèmes de comportement (Entrevue 2, 1997). L'idée et la pratique du logement avec support communautaire permettraient d'offrir les services nécessaires.



### **3.3 Le support communautaire et insertion sociale**

Le support communautaire tel que défini par MCN consiste à offrir un encadrement et un suivi par le réseau des organismes communautaires qui ont développé une expertise auprès de ces personnes qui font face à des problèmes spécifiques. Afin d'assurer le lien entre les ressources et les locataires, un intervenant résidant a été formé et embauché à cette fin. Il s'agit donc de favoriser un suivi psychosocial auprès de ces personnes. Un responsable du projet Mon ChezNous nous précise que l'insertion sociale peut découler à la fois de la qualité du logement et des interventions à l'endroit de ces personnes. On prévoit développer une approche centrée sur la personne et sa condition.

Il faut faire attention quand nous parlons d'insertion sociale. On a tendance à imposer notre propre vision de ce qui est normal. On est là pour rendre la personne fonctionnelle, pas la normaliser. Le principal acteur comme agent de changement est le client lui-même (Entrevue 7, 1997 : 11).

Par ailleurs, on a prévu un mécanisme de sélection des locataires de MCN. Ceux-ci doivent être recommandés par une organisation membre. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire d'assigner à un groupe membre la responsabilité du suivi auprès de ce locataire.

L'intervention auprès des locataires de MCN comprend trois volets : une intervention en cas de crise, un suivi individuel et un suivi communautaire. Si une crise survient, l'intervenant résidant, ou le concierge intervenant, détient les compétences et la formation requises pour intervenir dans une telle situation. Le suivi individuel est assuré par chacun des groupes membres de MCN en plus de l'intervenant résidant qui doit rencontrer les locataires sur une base quotidienne. Le suivi communautaire implique diverses ressources de la communauté et en fait la promotion auprès des résidents. Les groupes membres de Mon Chez Nous doivent planifier des programmes de formation spécialement adaptés aux besoins des locataires. Ils doivent également établir un calendrier de visites ponctuelles des maisons de chambres de MCN. De plus, toujours par rapport à l'insertion sociale, MCN a prévu un mécanisme permettant aux locataires de s'impliquer sur le plan décisionnel dans sa propre organisation.

### **3.4 Un projet qui rencontre des obstacles**

Ce projet ne fait pas nécessairement l'unanimité parmi les salariés de Logemen'occupe. Bien que tous sont d'accord sur la nécessité d'offrir plus de logements pour les gens seuls et à faibles revenus, un permanent expose son hésitation face au projet Mon Chez Nous : “ Ce que je crains, c'est qu'on s'enlise et qu'on devienne une GRT<sup>8</sup>, Cela devient très exigeant et Logemen'occupe risque de passer à côté de sa mission ” (Entrevue 3, 1997 : 12). Selon lui, Logemen'occupe devrait continuer de mettre ses énergies du côté de la revendication pour plus de HLM.

Le principal obstacle à la réalisation de ce projet est venu de la population résidante du quartier où MCN s'est établi. Des pétitions, des lettres ouvertes dans les journaux locaux exprimaient l'opposition farouche de certains citoyens. Logemen'occupe interprète cette opposition comme le résultat de la désinformation orchestrée par quelques individus. Dans le but de désamorcer les résistances du milieu, les initiateurs du projet ont tenu une assemblée publique pour en discuter. Lors de cette réunion, l'opposition venait principalement de propriétaires de logements locatifs et de résidences familiales. Des propriétaires affirmaient que la présence d'un immeuble accueillant “ les déchets de la société ” allait faire fuir leurs locataires ou amoindrir la valeur de leur propriété. À ce propos, un propriétaire en colère exprimait bien la pensée des opposants : Ces gens-là, qu'on dit des “ pauvres ”, abusent du système de différentes façons. C'est toujours nous, les payeurs de taxes, qui devons assumer les coûts exorbitants des impôts. C'est nous qui sommes en train de nous appauvrir à cause d'eux. Et je vais les avoir à côté de chez-moi ? Il n'en est pas question !

Des efforts importants ont dû être déployés pour préciser la nature de ce projet auprès des résidents de différents quartiers où MCN voulait s'établir. Il faut dire que ce projet se situe au cœur d'enjeux sociaux importants dans le contexte actuel.

### **4. Pistes d'analyse et mise en perspective**

Nous pouvons, à partir de ce qui précède, examiner d'un peu plus près le fonctionnement de ce groupe de défense de droits qui s'implique dans le développement d'un projet de logement locatif avec support

---

<sup>8</sup> Groupe de ressources techniques. Ce type de soutien technique s'est développé surtout dans le réseau des coopératives d'habitation.

communautaire. Nous avons vu le contexte d'émergence de ce groupe et l'orientation qu'il donne à sa mission de défense de droits. Ce qui nous intéresse ici, c'est de comprendre comment ce groupe de défense de droits en arrive à concevoir, initier et soutenir un projet comme Mon Chez Nous. Nous allons poursuivre cette analyse à partir de trois dimensions : les rapports sociaux, la dimension institutionnelle et la dimension organisationnelle.

#### **4.1 Les rapports sociaux**

L'action de Logemen'occupe répond à deux logiques différentes de l'organisation communautaire (Doucet et Favreau, 1991). Une première logique, celle de l'action sociale, est centrée principalement sur la revendication et la pression auprès des décideurs publics. L'autre logique par contre est axée sur un projet d'insertion sociale par le logement. Cette stratégie relève davantage d'une logique de développement de services dans une perspective de partenariat avec les pouvoirs publics. Les deux approches de l'organisation communautaire correspondent d'ailleurs à des générations différentes de groupes communautaires (Bélanger et Lévesque, 1992 ; Favreau et Lévesque, 1996). La première est justement liée à la période d'apparition de Logement-va-pu et de Logemen'occupe, et se caractérise par la pression et la revendication, surtout auprès de l'État, pour qu'il élargisse et consolide les acquis du providentialisme. La deuxième logique croise les deuxième et troisième générations du mouvement communautaire au Québec, c'est-à-dire les groupes de services et le partenariat dans le développement local et la prestation de services. L'insertion sociale par l'économique et par l'emploi ou d'autres stratégies appartiennent à cette génération. Or la deuxième et la troisième génération constituent en quelque sorte une recherche de réponse à la crise du providentialisme et d'un nouveau modèle de développement (Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994).

Ce chevauchement sur deux approches différentes de l'organisation communautaire soulève une question : comment Logemen'occupe concilie-t-il ces deux logiques qui font appel à des stratégies différentes ? D'ailleurs ce paradoxe créait un certain malaise à l'intérieur même de Logemen'occupe au moment de l'enquête. Ainsi, l'un de ses militants craignait que l'organisation passe à côté de sa mission de revendication en matière de logement social et de pression politique.

Il faut également signaler qu'au moment où des résidants du quartier s'opposaient avec virulence au projet MCN, c'était principalement Logemen'occupe et le Dispensaire du citoyen qui défendaient le

projet. Autrement dit, Logemen'occupe faisait “ le job de bras ”. Les autres groupes membres de MCN, qui sont surtout des groupes de services, n'étaient pas visibles sur la ligne de front. Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils se désintéressaient du projet. En fait, ce n'est pas habituel pour ces groupes d'aller au front si nous pouvons nous permettre cette analogie. On peut interpréter cette frilosité apparente comme une position cohérente avec leur stratégie habituelle d'action : contrairement aux groupes de pression, les organisations de services revendiquent autrement que par des manifestations publiques. En même temps, il ne faut pas se surprendre que Logemen'occupe déplore la difficulté de mobiliser les groupes de services (Entrevue 6, 1997), lui qui est toujours resté lié à ce mode d'action qu'est la pression politique et la revendication publique.

En réalité, Logemen'occupe actualise sa mission de défense de droit dans une perspective de lutte contre l'exclusion des personnes fragilisées et souvent marginalisées d'un côté et il initie des actions positives en vue de leur insertion sociale de l'autre. En s'appuyant sur les déterminants du logement et des conditions de vie, il organise le développement d'un service qui favorise l'inclusion sociale de ces personnes. Cette action se situe dans le contexte de la crise du fordisme, qui a entraîné un fort taux de chômage et de précarisation, et de crise du providentialisme qui ébranle les formes de soutien étatique de l'Après-guerre. Ainsi, les groupes communautaires comme Logemen'occupe sentent le besoin d'intervenir sur deux plans : la dénonciation de l'exclusion et la construction de filières d'inclusion ou d'insertion sociale. Car l'inégalité des rapports sociaux ne se manifeste pas seulement dans les rapports de travail ou de production, par l'exploitation et la domination dans le travail. Présentement, elle se vit tout autant par l'exclusion du travail lui-même (Lévesque, 1995) et l'exclusion de la citoyenneté en dehors du travail, sur le plan de l'habitat et des conditions de vie entre autres.

Logemen'occupe cherche donc à changer ses positions par rapport à différents acteurs sociaux dont les points de vue sont souvent opposés. Certes, il continue à faire pression sur l'État et les autres pouvoirs publics afin de les inciter à offrir plus de ressources pour ralentir la progression de la pauvreté et à fournir plus de sécurité à la population appauvrie sur le plan de l'accès au logement. Mais, en plus, il s'implique dans un autre mode d'intervention, celui de la construction d'alternatives à du logement social géré selon le modèle des services publics qui exclut très généralement la participation de la population concernée dans l'orientation des services. Il met de l'avant des projets en partenariat où l'on retrouve quatre acteurs :

- 1) l'acteur communautaire avec la coalition autour de Mon Chez Nous;
- 2) la population qui, pour certains de ses segments, appuie le projet et, dans d'autres, résiste;
- 3) l'État québécois qui fournit la plus grande part du financement et;
- 4) le gouvernement municipal qui s'implique comme partenaire financier et administratif dans le projet.

Bref, sur le plan de l'action collective, Logemen'occupe élargi son intervention par des coalitions avec d'autres groupes afin d'influencer l'orientation des politiques sociales, notamment en matière de logements sociaux. Plus, il s'implique lui-même dans l'élaboration et la construction d'un nouveau type de logement et de services pour répondre aux besoins d'une population particulièrement fragile. Dans ce cas, les fragilisés et la population du milieu sont appelés à s'impliquer, ce qui leur donne un espace de participation à l'aménagement de leur propre habitat. Cette nouvelle façon de voir l'action collective ne commande-t-elle pas de nouvelles règles du jeu dans les rapports entre acteurs sociaux?

#### **4.2 Vers une nouvelle définition des règles du jeu**

Il est intéressant de voir comment se positionne Logemen'occupe comme organisme de défense de droits par rapport à l'État dont il réclame du financement. Bien qu'il existe des organismes gouvernementaux comme le Protecteur du citoyen, Logemen'occupe soutient que la raison d'être des groupes de défense de droits consiste à s'assurer que les principes de justice sociale soient non seulement reconnus mais appliqués à l'égard de tous les citoyens. Selon Logemen'occupe, les mécanismes officiels de protection du citoyen ne sont pas suffisants. Ainsi, des organismes comme Logemen'occupe, le FRAPRU et l'ADDS sont perçus par l'État un peu comme des chiens de garde pour que les droits sociaux soient reconnus et maintenus (Entrevue 2, 1997 : 15). À cet égard, Logemen'occupe soutient que l'État doit aider financièrement ces groupes à se maintenir dans leur mission sociale. Ce discours se rapproche d'une vision de la gauche providentialiste en même temps qu'il critique les ratés du modèle de l'État-providence. Mais jusque-là, cette critique n'inclut pas de proposition d'un modèle alternatif.

Au moment de l'enquête, il était cependant possible de cerner un changement de stratégies de Logemen'occupe dans ses rapports avec l'État et des organismes municipaux. Plutôt que d'en rester à une position d'opposition seulement, il cherchait aussi à amorcer des rapports de partenariat avec les

pouvoirs publics. En même temps, il cherchait à définir sa propre conception du partenariat en se montrant critique de la notion de “ partenariat ” qu’il considère à la base de la nouvelle économie sociale (NÉS). Celle-ci est interprétée comme un encouragement à servir les politiques néolibérales des gouvernements. À toute fin pratique, selon Logemen'occupe, la NÉS est tributaire des gouvernements obsédés par la lutte au déficit, la création d'emplois et la réduction des coûts dans les services publics. Elle est considérée ni plus ni moins comme de la sous-traitance.

Tout en exerçant sa vigilance, Logemen'occupe, en tant que membre du FRAPRU, participe à des tables de négociation avec différents acteurs comme la Société d'habitation du Québec (SHQ) et a joint le Fonds québécois de logement communautaire. Logemen'occupe se positionne sur deux plans avec l'État. Il dénonce, revendique et fait pression avec d'autres groupes, plus particulièrement au sujet de la réforme de l'aide sociale, et en même temps, il accepte de rencontrer des organismes de l'État comme la SHQ.

Sur le plan local, Logemen'occupe discute avec l'Office municipal d'habitation et la Société paramunicipale Asticou pour négocier et signer des ententes dans le projet Mon Chez-Nous. Bien qu'il existe des divergences de point de vue entre l'OMH et Logemen'occupe, l'Office municipal d'habitation est considéré comme un allié potentiel dans d'autres dossiers. Pour Logemen'occupe, la négociation et le partenariat ne doivent pas détourner de la revendication des droits. Mais tout en maintenant son premier objectif, cette organisation communautaire tend à modifier son rapport avec les décideurs politiques.

Pour mieux comprendre ces formes de partenariat de Logemen'occupe avec les pouvoirs publics et de coalition avec d'autres organisations communautaires, nous pouvons les comparer avec les stratégies en vigueur dans le secteur du développement local, notamment dans le cas des corporations de développement communautaire (CDC) et des corporations de développement économique communautaire (CDEC) (Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994 ; Morin, 1994-95). Ce partenariat prend souvent la forme de compromis où les acteurs ne renoncent pas à leur visée respective tout en laissant place à la coopération, fût-elle conflictuelle. Mon Chez Nous illustre bien ce type partenariat. À partir des résultats obtenus lors de l'enquête de 1994-1995 sur les conditions de vie des chambreurs, Logemen'occupe a mobilisé des organisations communautaires directement ou indirectement préoccupées par la situation de cette population dans l'Île de Hull. De plus, il a négocié des ententes

signées avec la municipalité. Ces démarches illustrent bien que Logemen'occupe veut être partie prenante dans la définition de nouvelles règles du jeu.

Dans son implication au sein de Mon Chez-Nous, Logemen'occupe se dirige vers une nouvelle définition des rapports avec des organisations communautaires axées sur le service et avec des organismes gouvernementaux. À cette étape-ci, ce qui ressort de notre analyse, c'est la volonté de négocier de nouvelles règles du jeu et donc d'arriver à des ententes avec divers acteurs incluant les pouvoirs publics. De plus, en s'impliquant dans la réalisation d'un projet de logement social et en devenant membre de la corporation MCN avec des groupes de services, Logemen'occupe augmente son rapport de force en exerçant un contrôle dans la création de nouvelles unités de logement. Non seulement, il les revendique mais il s'implique dans la négociation avec ses alliés. Il accède ainsi à une plus grande maîtrise sur le développement de ces logements.

### **4.3 Sur plan organisationnel**

En cherchant à développer un nouveau type de rapports avec les pouvoirs publics et les organisations communautaires de service, Logemen'occupe modifie également son action sur le plan organisationnel. En effet, il ne se limite pas à revendiquer, auprès des pouvoirs publics, de nouvelles ressources et des ressources plus accessibles à la population démunie. Il s'implique lui-même dans la conception et la réalisation de nouvelles réponses à des besoins nouveaux ou qui n'avaient pas trouvé réponse jusque-là. Il accepte ainsi de se compromettre dans de nouvelles règles d'attribution de ressources tout en négociant leurs termes. De plus, il cherche à mobiliser la population et des acteurs du milieu de façon à regrouper les fonds qu'il faut pour démarrer le projet de Mon Chez Nous. Enfin, nous l'avons vu, Logemen'occupe vise à mobiliser des groupes communautaires de services afin de rendre plus disponibles diverses ressources auprès de la population et qu'elles en arrivent à mieux se coordonner.

En même temps, pour atteindre ce type de mobilisations et pour assumer ces nouvelles responsabilités, Logemen'occupe doit se donner une structure plus officielle et stable. Il passe d'un statut d'association *bona fidae* à un statut d'organisation sans but lucratif (OSBL) incorporée en vertu de la 3<sup>ième</sup> partie de la Loi des compagnies. De plus, il élargit son membership et vise à acquérir une meilleure reconnaissance sociale. Sans doute cherche-t-il à consolider ses assises afin de mieux rencontrer les enjeux qui se présentent à lui dans cette période de changements sociaux et économiques.

## 5. Enjeux et défis

Dans le contexte de sortie du fordisme et du providentialisme, les groupes autonomes de services sont de mieux en mieux reconnus comme partie prenante d'un nouveau modèle de développement. Mais certains groupes de défense de droits typiques d'un providentialisme en crise cherchent à modifier leur stratégie d'action afin de prendre part aux nouveaux arrangements sociaux en élaboration. Or un modèle de développement alternatif au fordisme et au providentialisme, qui ne verserait pas dans le néolibéralisme, semble devoir ne se réaliser que dans le cadre d'un partenariat faisant appel à des secteurs et des acteurs diversifiés : étatique, privé, syndical et communautaire. Bien que les conflits sociaux soient toujours réels, “ cette polarisation n'empêche pas un nombre de plus en plus élevé de groupes d'accepter le partenariat avec l'État, voire la complémentarité avec les services étatiques, posant de ce fait de nouveaux enjeux ” (Bélanger et Lévesque, 1992 : 725). Mais un tel processus ne demeure pas sans défi pour des organisations communautaires comme Logemen'occupe et Mon Chez-Nous.

D'abord, à l'interne même, à cause de la somme énorme de travail exigée pour réaliser la mise sur pied de Mon Chez Nous, Logemen'occupe risque non seulement de perdre de vue sa mission originelle, mais d'être débordé par les exigences des nouveaux objectifs qu'il se donne. Rappelons que même si Logemen'occupe a été un acteur important dans la mise sur pied de MCN, il n'en demeure pas moins qu'il est considéré comme un membre de cet organisme principalement à cause de son expertise en défense du droit au logement. Pour le moment, Logemen'occupe a l'intention d'œuvrer au sein de MCN aussi longtemps que cet organisme correspondra à sa mission de promouvoir et de défendre les intérêts des mal-logés. De plus, les exigences des démarches pour neutraliser les résistances de certains individus et secteurs du milieu ainsi que les longues négociations à mener en vue de la réalisation du projet sur le plan de l'immobilier risquent d'entraîner un essoufflement des groupes membres de MCN. Bref, le premier niveau d'enjeux consistait à savoir si tous ces efforts aboutiraient finalement à une maison de chambres avec support communautaire dans les délais prévus. La réussite d'une première construction de maison de chambres représenterait une victoire qui aiderait grandement à la crédibilité de MCN<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Une première maison de logements a finalement été ouverte en mars 1999.



Un deuxième enjeu se situe du côté du financement du projet MCN. Devant le lourd processus des négociations avec l'appareil municipal, Mon Chez Nous a envisagé de se tourner du côté du marché privé en opérant à partir de sa spécificité en fournissant le support communautaire. Certains craignent aussi que la Ville de Hull, comme partenaire financier important de Mon Chez Nous, soit tentée d'imposer ses règles du jeu. L'opposition de certains élus municipaux et de quelques citoyens du quartier à l'établissement de Mon Chez Nous dans leur milieu et les hésitations de la municipalité expliquent, en partie, qu'après deux ans, il n'y avait toujours pas de maison de chambres avec support communautaire en opération. Donc, la dépendance de la contribution financière de la Ville de Hull pourrait amener MCN à perdre sa marge de manœuvre. Aussi, ce dernier tente-t-il de trouver des résidences en passant par le marché privé où il n'aurait pas à traverser tout le processus public (Entrevue 6, 1997) et de conserver ainsi sa liberté d'action.

Le troisième type d'enjeux concerne la solidarité communautaire. En mettant de l'avant son projet de logement avec support communautaire, le Regroupement des organisations communautaires en santé mentale de l'Outaouais (ROCSMO)<sup>10</sup> risque en quelque sorte de parsemer le nombre d'unités de logement disponibles ou à construire. Ce parallélisme des projets crée une difficulté supplémentaire pour MCN tant sur le plan économique que du côté de la solidarité communautaire. Étant donné qu'au moment de l'enquête, le projet du ROCSMO avait déjà atteint sa vitesse de croisière dans les négociations avec la Ville de Hull et son partenaire principal, le Centre hospitalier Pierre-Janet, ce projet avait de bonnes chances de se réaliser plus rapidement que celui de MCN. Dans ce cas, on peut se demander si les groupes membres de MCN ne seraient pas tentés de se rattacher à cette nouvelle organisation. Un des défis que doit relever MCN consiste non seulement à se trouver d'autres partenaires sur le plan financier mais également à protéger la cohésion entre ses organismes membres. Un retard trop important dans la réalisation des projets de MCN pourrait entraîner une division de la coalition entre les organisations de défense de droits et les groupes de services au sein de MCN. Par contre, l'émergence de divers projets de logement collectif avec support communautaire pour des segments de population ou des besoins différents démontre la pertinence de ce genre d'intervention et des besoins tels qu'ils ont été identifiés par Logemen'occupe. Le défi consiste plutôt à développer un

---

<sup>10</sup> Il s'agit du projet des Habitations Nouveau Départ. Ce projet d'habitations sociales vise à aider des personnes affectées par des problèmes de santé mentale à accéder à une meilleure qualité de logement et de bénéficier d'un support communautaire en vue de soutenir leur insertion sociale. Voir Boucher et Inkel (1999).

réseau varié de ressources complémentaires de ce type et à bâtir un mécanisme de coordination qui tiennent compte des besoins du milieu et des initiatives différenciées.

En ce qui concerne Logemen'occupe, le défi se situe du côté de sa propre culture de défense de droits. D'une part, il doit convaincre ses partenaires au sein de Mon Chez Nous d'adopter, du moins en partie, ses stratégies de pression. D'autre part, il lui faut travailler avec des organismes de services de proximité comme le BRAS, le CIPTO, le Gîte Ami ou encore la Maison Réalité, qui ont l'habitude de s'appuyer sur de l'hébergement temporaire. En outre, un certain nombre d'organisations communautaires de services croient dépassé le type de manifestations du FRAPRU dont Logemen'occupe est membre actif (Entrevue 3, 1997). Ainsi, d'autres organisations membres de MCN sont plus axées sur la négociation que sur la confrontation avec les pouvoirs publics comme la Régie régionale de la santé et des services sociaux dont ils reçoivent une partie importante de leur financement. Cette situation semble générer des tiraillements dans le mouvement communautaire local. D'ailleurs pour illustrer cette situation, un militant de Logemen'occupe a exprimé, dans une image sans doute un peu forte, ce degré de tension qui peut exister entre organisations communautaires lorsqu'il s'agit du financement : “ Des organismes communautaires risquent de devenir comme une meute de loups à qui tu jettes un bon steak, ils vont s'entre-déchirer pour l'avoir ” (Entrevue 3, 1997 : 13).

Un autre défi concerne les rapports entre les différentes logiques d'action des diverses organisations communautaires membres de MCN. Cela apparaît déjà clairement dans le vocabulaire utilisé : “ Il a fallu trois ou quatre mois avant que les représentants des organismes membres ajustent leur langage pour se comprendre mutuellement et cela, à cause des différentes cultures d'entreprise ” (Entrevue 7, 1997 : 3). S'il en est ainsi entre groupes communautaires, le défi reste sans aucun doute beaucoup plus important dans un processus de négociation avec des élus municipaux ou des fonctionnaires. En dépit de ces difficultés, tous ces groupes communautaires impliqués dans ce projet semblent tenir à ce nouveau rapport de partenariat entre la municipalité et MCN d'une part, et à ces nouvelles coalitions entre les organisations membres de MCN d'autre part. Il en attendent d'ailleurs des résultats tangibles.

Mon Chez Nous représente, symboliquement et concrètement, la transition qui s'opère progressivement à Logemen'occupe. Les différents niveaux de concertation ou de partenariat entre Mon Chez Nous et des organismes comme l'Office municipal d'habitation, la Société d'habitation du Québec, le CLSC et

d'autres groupes communautaires permettent de saisir cette transition. Le défi de Logemen'occupe consiste à maintenir cette double mission qui exige des stratégies d'action différentes : la défense du droit au logement et la recherche de solutions alternatives aux problèmes de la pauvreté. Or, pour atteindre des objectifs de cette nature, surtout lorsqu'il s'agit de trouver des solutions au problème de la pauvreté, les interventions doivent être diversifiées et intégrer différentes dimensions, comme l'exige une perspective de développement local (Boucher, 1998). D'ailleurs, le logement locatif avec support communautaire tout comme les autres formes de logement collectif et de logement social devrait faire partie intégrante du processus de coordination de développement local tout comme l'insertion, l'employabilité et l'emploi.

Les retombées prévisibles de MCN sur le milieu communautaire se traduisent par de plus en plus de coopération entre organisations communautaires. En ce qui concerne ce projet de logement collectif avec support communautaire, on est déjà en train de mettre en pratique la coordination des expertises des différentes organisations communautaires. D'ailleurs, comme le prévoit MCN, les locataires sont référés par les organisations membres. De plus, elles devront élaborer un plan d'intervention auprès de chacun des locataires. Ainsi, nous pouvons prévoir que cette coordination entre organisations communautaires s'actualisera dans d'autres projets similaires, comme la mise sur pied d'une maison de chambres pour femmes qui seraient au bord de l'itinérance, ou encore un centre de jour. Comme le précisait un responsable de Logemen'occupe, la défense des droits doit s'articuler sur un terrain concret d'intervention en s'associant à d'autres organisations d'intervention. Mon Chez Nous se trouverait donc au carrefour de l'émergence non seulement d'un nouveau modèle de pratiques communautaires mais aussi d'un nouveau mode de coordination de services.

## **Conclusion**

Les pratiques d'intervention dans le secteur du logement tendent à se modifier depuis un certain nombre d'années. Un examen de l'intervention communautaire dans le secteur du logement dans la région de l'Outaouais nous le démontre. Dans ce suivi, nous avons commencé par décrire le fonctionnement organisationnel du groupe Logemen'occupe. Nous avons vu qu'il opérait comme une organisation de défense des droits, centrant son action sur la mobilisation en passant par l'information et la formation. Cette stratégie vise à pousser les pouvoirs publics à mettre à la disposition de la population, surtout celle qui est plus défavorisée, plus de ressources dans le secteur de l'habitation

notamment, surtout en faveur du logement social public. Cet objectif et ce type d'action restaient compatibles avec le modèle de développement providentialiste où le maître d'œuvre des services à la population demeure l'État alors que ses extensions locales se chargent de l'application des programmes en conformité avec le modèle technocratique et centralisé. En outre, les organisations populaires et communautaires comme Logemen'occupe tenaient alors un rôle de critiques de l'acteur public, de revendication et de pression auprès de lui, un type d'action caractéristique de la première génération du mouvement communautaire québécois.

Ce modèle d'organisation communautaire caractéristique de l'action sociale a connu une phase de radicalisme sur une base tant factuelle qu'idéologique avec Logement-va-pu, l'ancêtre de Logemen'occupe. En effet, Logement-va-pu aura été une réponse au déploiement arbitraire de l'État et de ses symboles, demandant compensation en même temps qu'il cherchait à remettre en cause le pouvoir de classe de l'État. Il s'agissait évidemment d'un contexte très particulier de la construction de la capitale nationale fédérale. Par contre, en dehors de ce projet, l'État, tant fédéral que provincial, était devenu un acteur très important sur le plan du logement, comme fournisseur de ressources et maître d'œuvre du logement social, dans la perspective du providentialisme. Avec la crise de ce modèle d'intervention, tant sur le plan des ressources que de l'intervention centralisée et technocratique, un nouvel espace d'intervention s'est ouvert aux organisations de la société civile. Cette possibilité a débuté déjà dans les années 1970 avec les coopératives d'habitation (Bouchard, 1994), et s'est poursuivi dans les années 1980, avec les associations (OSBL) de logement avec support communautaire (Jetté et *alii*, 1998).

Les effets de la crise sur des segments plus fragiles de la population, la montée de la grande pauvreté et cette possibilité pour les organisations communautaires d'avoir accès à des ressources d'investissement immobilier ont conduit Logemen'occupe à élargir progressivement son espace d'intervention. Avec d'autres organisations communautaires et la complicité de certains établissements publics, il a initié Mon Chez Nous. Ainsi, le mouvement communautaire devient maître d'œuvre sur le plan du logement, en partenariat avec l'acteur public. De la sorte, l'intervention devient beaucoup plus proche des besoins diversifiés selon les milieux et les catégories sociales. Nous nous éloignons d'un modèle standardisé d'intervention et de services. Nous nous acheminons vers un mode de régulation et de coordination relativement décentralisé, qui s'appuie sur des partenariats entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics. Du moins pouvons-nous l'avancer comme hypothèse sur le plan du logement

comme dans d'autres secteurs de services. Une question demeure quant à l'orientation de cette décentralisation. Aboutira-t-elle à des formes de sous-traitance selon la perspective néolibérale de désengagement de l'État ou représente-t-elle une opportunité de participation de la population à l'orientation de l'aménagement de son milieu et de son habitat, d'insertion et de développement de la citoyenneté active dans le hors travail ? Les jeux ne sont pas encore faits. Nul doute cependant que la consolidation et l'ajustement de l'action du mouvement communautaire comme des autres mouvements sociaux devient un facteur clé dans l'avancement d'un modèle plus participatif et démocratique.

## Bibliographie

- AGLIETTA, M. (1982). *Régulation et crise du capitalisme. L'expérience des États-Unis*, Paris, Clamann-Lévy, (1976), 334 pages.
- BÉLANGER, P. R. et B. Lévesque (1990). “ Le système de santé et de services sociaux au Québec : Crise des relations de travail et du mode de consommation ”, *Sociologie du travail*, no 2/90, p. 231-244.
- BÉLANGER, P. R., J. Boucher et B. Lévesque (1994). “ L'économie solidaire au Québec : la question du modèle de développement ”, dans J.-L. Lavoie (dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 137-175.
- BÉLANGER, R. P. et B. Lévesque (1992). “ Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) ”, dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 713-747.
- BONHOMME, M. (1987). “ Qui veut voler l'histoire des luttes populaires ? ”, Hull : Logemen'occupe, 17 pages.
- BOUCHER, J. L. et A. Inkel (1999). *Santé mentale, hébergement communautaire et logement social en Outaouais. Les cas Maison Réalité et Habitations Nouveau Départ*, Université du Québec à Hull, Chaire de recherche en développement communautaire, série Pratiques économiques et sociales no 20.
- BOUCHER, J. L. et L. Favreau (1997b). “ Les misères de la pauvreté ”, *Relations*, no 634, p. 244-248.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 490 pages.
- COMEAU, Y. (1996), *Grille de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale*, Université du Québec à Montréal, CRISES, Cahier no 9605, 13 pages.
- DOUCET, L. et L. Favreau, dir. (1991). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- FAVREAU, L. (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et ruptures*, Montréal, Centre de formation populaire/Éditions du fleuve, 308 pages.
- FAVREAU, L. (1994). “ Le développement local de type communautaire ”, dans L. Doucet et L. Favreau (dir.), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 73-94.
- FAVREAU, L. et B. Lévesque (1996). *Développement économique communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 231pages.
- FRAPRU (1997). *Bulletin*, no 67, février 1997.
- FRAPRU (1997). *Bulletin*, no 73, avril 1997.
- GAULEJAC, V. de et I T. Léonetti (1994). *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 287 pages.
- JETTÉ, C., Thériault, L., Mathieu R. et Y. Vaillancourt (1998), *Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)*, Université du Québec à Montréal, LAREPPS, 215 pages.
- LÉVESQUE, B. (1995). “ Repenser l'économie pour contrer l'exclusion sociale : de l'utopie à la nécessité ”, dans J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Contre l'exclusion, repenser l'économie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 17-44.
- LIPIETZ, A. (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 156 pages.
- LOGEMEN'OCCUPE (1983). *Lettres patentes*, Hull, Logemen'occupe.
- LOGEMEN'OCCUPE (1997). *Rapport d'activités*, Hull, Logemen'occupe.
- LOGEMENT-VA-PU (1974). *Rapport d'activités*, Hull, Logement-va-pu/Logemen'occupe.
- LOGEMENT-VA-PU (1997). *Non aux expulsions d'Olympia and York*, Tract, Logement-va-pu/Logemen'occupe.

LOGOEMEN'OCCUPE (1996). *Rapport d'activités*, Hull, Logemen'occupe.

MORIN, R. (1994-95). " L'expérience montréalaise des corporations de développement économique communautaire ", *Coopératives et Développement*, vol. 26, no 2, p. 13-39.

PAUGAM, S. (1994). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France, 255 pages.

POIRIER, R. (1986). *Qui a volé la rue principale ?*, Montréal, Éditions Départ, 332pages.

## **Entrevues réalisées**

ENTREVUE 1. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 10 juin 1997, Université du Québec à Hull, 27 pages.

ENTREVUE 2. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 11 juin 1997, Université du Québec à Hull, 18 p.

ENTREVUE 3. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 17 juin 1997, Université du Québec à Hull, 16 pages.

ENTREVUE 4. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 18 juin 1997, Université du Québec à Hull 16 pages.

ENTREVUE 5. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 20 juin 1997, Université du Québec à Hull, 5 pages.

ENTREVUE 6. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 4 juillet 1997, Université du Québec à Hull, 11 pages.

ENTREVUE 7. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel*, 7 juillet 1997, Université du Québec à Hull, 10 pages.



ENTREVUE 8. (1997). *Entrevue réalisée avec un intervenant par André Inkel* 20 juin 1997, Université du Québec à Hull, 7 pages.